

Section 1 – Identification de la fonction

Titre de la fonction	Code	Unité administrative
Technicien du bâtiment 1 – DAO	8416	Direction Expertise/Développement Québec

Section 2 – Sommaire de la fonction

Réaliser des expertises techniques, des études de faisabilité, des profils d'immeubles, des devis de performance, des études préparatoires à la réalisation des plans et devis, préparer les plans et devis préliminaires et d'exécution et assurer la surveillance des travaux. Analyser et commenter les plans et devis et autres documents préparés par les firmes externes. Guider le travail des techniciens et agir comme conseiller technique auprès de d'autres unités administratives.

Section 3 – Description des tâches

A – Technicien du bâtiment 1

1. Dans le cadre de demandes d'expertises techniques :
 - identifie, à partir de plans existants, de relevés, de recherches, de mesures techniques qu'il effectue ou qu'il fait effectuer sur les lieux, les causes de divers problèmes d'aménagements, d'opération, d'entretien, de conservation et de conception des immeubles et des équipements et systèmes;
 - élabore différentes solutions pour résoudre ces problèmes, recommande la meilleure solution en tenant compte du rapport coûts-bénéfices et présente le tout sous forme de rapport détaillé avec diagrammes, croquis, tableaux, etc.
2. Dans le cadre de profils d'immeubles propriétés et de profils baux dans les édifices soumis pour location à long terme ou renouvellement de bail à long terme :
 - détermine à partir de relevés, recherches, mesures techniques qu'il effectue ou qu'il fait effectuer sur les lieux, l'état actuel des immeubles, incluant les aménagements, les équipements et systèmes et en vérifie la conformité aux différents règlements, lois, codes et normes en vigueur;
 - définit et propose une planification des interventions et investissements à y faire pour les rendre conformes, les remettre en bon état ou améliorer leur performance;
 - analyse la possibilité de les adapter ou de les modifier pour répondre à des besoins précis ou à des vocations différentes en tenant compte de la rentabilité des investissements.
3. Dans le cadre d'études de faisabilité :
 - réalise des études préparatoires afin de réunir tous les éléments susceptibles d'aider à l'amorce d'un projet et à la prise de décision : collige tous les documents et plans requis, tous les codes, règlements, directives et normes; fait des relevés et analyses; établit avec le client et ses représentants ses besoins et objectifs de façon claire et précise;
 - réalise des études d'opportunité pour établir le bien-fondé de différents projets d'aménagement et assiste le client ou d'autres unités administratives à établir les solutions immobilières;
 - réalise des études de faisabilité réglementaires, techniques ou économiques.

Section 1 – Identification de la fonction (suite)

Titre de la fonction	Code	Unité administrative
Technicien du bâtiment 1 – DAO	8416	Direction Expertise/Développement Québec

Section 3 – Description des tâches (suite)

À partir de l'expression d'un besoin ou de l'identification d'un problème, réalise les études requises. Pour ce faire :

- analyse du besoin ou problème : recherches, relevés, rencontre du client;
 - identification des alternatives possibles;
 - développement des alternatives retenues.
4. Dans le cadre de la réalisation des plans et devis et de la surveillance des travaux et selon la nature des travaux :
- sous la supervision d'un professionnel, effectue la conception de projets à exécuter en faisant des recherches techniques et en analysant les méthodes et procédés de réalisation, et ce, en conformité avec les normes et codes en vigueur et en coordination avec les autres secteurs techniques;
 - effectue les dessins préliminaires et les dessins d'exécution;
 - effectue la rédaction des devis préliminaires et définitifs, selon l'importance du projet;
 - effectue les estimations budgétaires pour différents projets de construction, de conservation, de réparation et d'aménagement;
 - analyse des dessins d'atelier et effectue des inspections des chantiers pour vérifier la conformité des travaux aux plans et devis;
 - participe à l'interprétation des documents contractuels et étudie les propositions d'équivalence;
 - prépare les documents pour les demandes de changements et les certificats de paiements et négocie les coûts au besoin;
 - participe aux réunions de chantier.
5. Dans le cadre du contrôle des projets réalisés par des firmes externes :
- sous la supervision d'un professionnel, effectue la vérification des plans et devis exécutés par les consultants externes, et ce, en conformité avec les règles de vérification établies par la SIQ; la vérification porte sur le concept, les plans et devis préliminaires et définitifs, et sur tout rapport justificatif.
6. Dans le cadre du processus de signature d'un nouveau bail ou de renouvellement :
- élabore les exigences techniques conformément aux politiques de la SIQ et aux besoins exprimés des ministères-clients;
 - vérifie les plans et devis d'édifices soumis pour location ou renouvellement;
 - inspecte les immeubles soumis pour location ou renouvellement de bail pour garantir qu'ils sont conformes aux codes et règlements existants et qu'ils répondent aux exigences des documents contractuels et recommande les modifications à toute anomalie constatée et vérifie les plans et devis fournis par le propriétaire pour solutionner ces anomalies.
7. Joue un rôle de conseiller technique auprès du personnel des autres unités administratives : échange des renseignements techniques, donne des avis, commentaires et recommandations sur litiges et problèmes de chantier et aide à concilier les intérêts de divers intervenants.

Section 1 – Identification de la fonction (suite)

Titre de la fonction	Code	Unité administrative
Technicien du bâtiment 1 – DAO	8416	Direction Expertise/Développement Québec

Section 3 – Description des tâches (suite)**B – DAO**

Agit à titre de pilote et de responsable corporatif pour la gestion de développement et l'intégration des systèmes banque DAO et Autocad SIQ.

Cette responsabilité comprend :

- l'identification des besoins des usagers et l'établissement des solutions;
- l'élaboration et l'implantation des procédures administratives pour l'utilisation des systèmes;
- gère les contrats des firmes externes chargées de modifier les systèmes et assure les tests de validation avant l'implantation officielle;
- documente ces deux systèmes et assure la formation des usagers;
- priorise les demandes de travail de la DSIB pour répondre aux besoins de ses clients.

Assure la veille technologique du domaine du DAO et identifie les améliorations potentielles du système DAO/SIQ.

Cette description reflète les éléments généraux et ne doit pas être considérée comme une énumération détaillée de toutes les tâches à accomplir.

ÉVALUATION

FACTEURS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	TOTAL	CLASSE
	4	6	4	4	5	6	5	1	2	4	2	5	1		
	180	120	40	30	80	100	100	13	24	32	6	140	8	873	12

APPROBATION

S.E.S.I.Q., section locale 2929 du S.C.F.P.	SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC	DATE
<i>Marie Seward</i>	<i>Denis</i>	25-mars 2005